

COMMUNE DE DOIZIEUXPROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPALLUNDI 13 OCTOBRE 2025 A 19 h

Le TREIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT CINQ, à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de DOIZIEUX, régulièrement convoqué le 4 octobre 2025, se sont réunis, en session ordinaire, en mairie de Doizieux, sous la présidence de Jean-Philippe PORCHEROT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : MM. PORCHEROT, ALBERT, RIVOLIER, CHOMIENNE, BERLIER – MAURICOUT, CLERJON, BERARDO, BERNE, CORDERO, GRUFFAZ, PLANTIER,

Absents excusés : M. ARMAND, Mme CHARRIN, Mme BOUVERESSE.

Soit ONZE membres présents, ONZE votants sur QUATORZE en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Danielle BERLIER-MAURICOUT.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 juillet 2025
- CDG42 – Adhésion au service « Protection sociale complémentaire » risque Prévoyance
- CDG 42 – Adhésion au service « Protection sociale complémentaire » risque Santé
- Tarif location terrains agricoles – Année 2025
- Extension de la maison de la santé pluridisciplinaire – Soutien
- SIPG – Marché mutualisé CVC (Chaudière – Ventilation – Climatisation) – Approbation convention
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 24 juillet 2025 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

**Délibération n° 01-10-2025 examinée le 13/10/2025** – CDG42 – Adhésion au service « Protection sociale complémentaire » - Risque Prévoyance – Approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 02-10-2025 examinée le 13/10/2025** – CDG42 – Adhésion à la convention de participation « Santé » – Approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 03-10-2025 examinée le 13/10/2025** – Tarif Location des terrains agricoles – Année 2025 – Approuvée à l'unanimité.

CDG 42 -Adhésion au service « Protection sociale complémentaire » - Risque Prévoyance

Le CDG42 a lancé une consultation concernant le risque Prévoyance, et c'est RELYENS SPS qui a été retenu. Une convention a été signée entre le CDG42 et Relyens pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Une participation de l'employeur est obligatoire et ne peut être inférieure à 7 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance conclue entre le CDG42 et le groupe Relyens à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- Décide de maintenir la participation à hauteur de 8 € par agent et par mois
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatif à cette convention.

CDG42 – Adhésion à la convention de participation « Santé »

Le CDG42 a lancé une mise en concurrence concernant la protection sociale complémentaire – risque Santé, et c'est la MNT qui a été retenue.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, toutes collectivités doit être en mesure de proposer une mutuelle à ces agents, et une participation de l'employeur est obligatoire pour un montant minimum de 15 € par agent et par mois.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le CDG42 et la MNT pour une durée de 6 ans et qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- De participer à hauteur de 30 € par agent et par mois
- Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette convention.

Tarif location des terrains agricoles – Année 2025

Comme chaque année, il est nécessaire de délibérer pour appliquer l'indice de référence applicable aux baux ruraux. Pour l'année 2025, l'indice s'élève à + 0.42 %.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet indice.

Extension de la maison de la santé pluridisciplinaire - Soutien

Le conseil municipal n'est pas en mesure de délibérer sur ce sujet, à cause du manque d'éléments sur le sujet. Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

SIPG – Marché mutualisé CVC (Chaudière – Ventilation – Climatisation) – Approbation convention

Le conseil municipal n'est pas en mesure de délibérer pour approuver la convention, car non reçu à ce jour. Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal, après un commun accord avec Mr CHAPON Yohan, que le loyer de l'ex-local de la boulangerie s'élèvera à 250 € HT par mois, la location de la licence IV s'élèvera à 150 € HT par mois, et un pas de porte sera versé pour un montant de 3 000 €.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu ce jour par l'association « Le Chapit » concernant une demande de subvention. Un rendez vous va être proposé avec les membres de l'association afin d'échanger sur cette demande. Ce point sera remis au prochain conseil municipal.
- Monsieur le Maire informe que suite à une réunion sur la défense incendie, et notamment au niveau du stade de football suite à une dépôse d'un permis de construire pour un bâtiment agricole, il serait judicieux d'étudier une défense incendie en commun avec le SIESDT. Ce sujet sera abordé lors d'un prochain comité syndical.
- Une élue fait le bilan de « Doizieux en fête » qui s'avère très positif autant du côté du comité des fêtes que des exposants.
- Une élue informe que la sonnerie du glas à l'église de Doizieux n'est pas assez longue, il faudrait la programmer pour une durée de 10 minutes.
- Une élue informe que suite au passage en LED, les vitraux de l'église ne sont plus éclairés.
- Un élu fait le compte rendu des travaux dans la cour de l'école, installation de copeaux de bois à la place de la pelouse, réfection des drains. L'entreprise LANDY a effectué les travaux, un surcoût a été constaté par rapport au devis initial, mais l'entreprise LANDY nous fait un geste commercial en le prenant à sa charge.
- Un élu informe de l'avancée des travaux de l'ex-local de la boulangerie, les menuiseries extérieures ont été posées aujourd'hui, Enedis doit repasser pour déplacer le compteur et le disjoncteur. Un devis supplémentaire d'un montant de 6914 € TTC a été signé pour effectuer le gainage de la hotte.
- Un élu informe que le curage du barrage de l'ex-usine de moulinage va débuter la semaine prochaine, les travaux sont pris en charge par Saint Etienne Métropole. La terre évacuée va être stocker au fond du parking à l'entrée du village. L'entreprise RIVORY met tout en œuvre pour réaliser les travaux de reprise de la digue. Mr le Maire va prendre contact avec l'entreprise Dynamic environnement afin qu'elle puisse procéder au démontage de la passerelle en bois.

- Un élu informe que la réception des travaux de voirie de la Rue de la Tour et du Hameau de Veylon a été effectué vendredi 10 octobre. Un arrêté va être pris pour limiter la vitesse à 30 km/h sur toute la Rue de la Tour.
- Un élu informe que le marquage au sol des places handicapées dans le village va être réalisé la semaine prochaine.
- Un élu informe que les dos d'âne à La Vialle et à Frachure ont été supprimés, un marquage au sol avant la fin de l'année va être réalisé pour limiter la vitesse à 30 km/h dans le hameau de Frachure..
- Un élu informe que toutes les entreprises pour les travaux du théâtre ont été retenues après négociation. Une réunion de préparation de chantier a été programmé le 1<sup>er</sup> octobre pour la signature des documents administratifs. Une autre réunion a lieu demain, mardi 14 octobre avec l'entreprise Montagnier et Rivory afin de débuter les travaux au plus vite.
- Un élu informe que les barrières dans le village vers le commerce multiservices vont être démontées afin d'être modifiées pour que ces dernières soient démontables en cas de nouvelles catastrophes naturelles.
- Un élu demande si les panneaux d'interdiction aux véhicules motorisés peuvent être installés en début et fin du chemin qui donne accès à la Madone. Il y a plusieurs années que ces derniers ont disparus.
- Un élu fait le compte rendu du comité de pilotage de la CTG (Convention Territoriale Globale) au SIPG.
- Un élu fait le compte rendu de l'atelier « déchets diffus et abandonnés ». Une communication par voie d'affichage va être mise en place pour sensibiliser la population.
- Un élu fait le compte rendu de la réunion de rentrée de la crèche « Les Mini Pouces » de la Terrasse sur Dorlay, qui a été très appréciée par les nouveaux parents. Il informe qu'il y a encore des places disponibles.
- Une élue informe d'une réunion de bilan de la tournée de la guinguette. Bilan très positif, les organisateurs vont proposer des nouvelles dates pour l'année 2026.
- Un élu fait le compte rendu d'une réunion au lieu-dit Frachure, suite aux problèmes récurrents d'inondations. Une solution doit être trouvée en accord avec Saint Etienne Métropole.
- Un élu informe que l'entreprise Montagnier doit faire parvenir un devis pour améliorer la route forestière La Roche qui pose des problèmes lors de débardage.
- Un élu fait part d'un problème d'eau sur la route forestière Les Bachasses, un chiffrage a été demandé à l'entreprise Montagnier pour résoudre ce problème.
- Un élu informe qu'il y a 3 nouvelles poules au poulailler du périscolaire.

La séance est levée à 21 h15.

Monsieur le Maire,  
Jean-Philippe PORCHEROT,



La secrétaire de séance,  
Danielle BERLIER-MAURICOUT,

Publié le : 15 novembre 2025  
 Auteur de l'acte : Jean-Philippe PORCHEROT  
 Qualité de l'auteur : Monsieur le Maire